



Modifications proposées à la convention collective

Négociations de 2016 entre Bell Canada et Unifor

Nous reconnaissons le talent démontré par nos techniciens à fournir un service hors pair et à soutenir nos produits et services à la fine pointe de la technologie, et ce, afin que nos clients puissent maintenir leur avantage concurrentiel dans un environnement de communications en constante évolution.

Notre volonté est de conclure une entente négociée qui assure une flexibilité opérationnelle et qui maintient une structure de coûts compétitive nous permettant de continuer à être reconnue par les clients comme la première entreprise de communications au Canada.

Administration

- Résoudre les enjeux entourant l'utilisation de la téléconférence dans la procédure de griefs
- Solliciter un appui afin de répondre aux demandes grandissantes de nos clients pour les habilitations de sécurité
- Ajuster le langage afin de refléter l'intégration de Bell Aliant Communications Régionales
- Revoir le langage de la convention afin de mettre à jour la terminologie désuète et mieux refléter les pratiques actuelles
- Faciliter le partage du travail avec l'ancien Aliant

Mobilité des employés

- Explorer des solutions axées sur l'élimination des obstacles à la mobilité des employés

Rémunération

- Revoir en prenant en considération les objectifs de Bell et sa capacité à rivaliser avec la concurrence

Durée

- 4 ans; expirant le 30 novembre 2020

Bell se réserve le droit d'ajouter, ou de modifier n'importe lequel des éléments présents dans ce document pendant la période de négociations.

15 septembre, 2016